



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 32

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESVERGNES, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, MERCIER, REMIGI, REVERS, RULLEAU, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, TRINQUART.

ABSENTS : Monsieur MOUSTIE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur DAMAY à Monsieur MERCIER, Monsieur LOUSTAU à Madame HUIN, Madame FABRE à Monsieur STEFFE, Monsieur FABRE à Madame TRINQUART



SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame SILVESTRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026 - DELIBERATION N°3/7.

Réf: Services Techniques/Julien Jover/Thierry Renou – 1.3

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF POUR LE RENOUELEMENT DES CANALISATIONS DU RESEAU GAZ SUR L'AVENUE DE VERDUN - AUTORISATION

Monsieur CELAN expose :

Afin d'améliorer la durabilité de son réseau de distribution de gaz, GRDF doit procéder au renouvellement des canalisations du réseau gaz dirigé sur les parcelles AD 61, 212 et 214 appartenant à la Commune de Cestas et situées sur l'avenue de Verdun.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention de servitude afin que GRDF puisse intervenir sur les parcelles communales AD 61, 212 et 214 situées sur l'avenue de Verdun.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions de Monsieur CELAN,
- Approuve le projet de convention de servitude ci-joint,
- Autorise le Maire à signer la convention de servitude avec GRDF.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Karine SILVESTRE

LE MAIRE


Jérôme STEFFE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 10/04/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 10/04/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.